



Problème cumulus qui dure, travaux non fait !

Par **Sera69**, le **01/02/2016** à **09:53**

Bonjour,

Mon problème est le suivant : J'ai fait appel à mon bailleur fin Novembre – début Décembre 2015, car mon cumulus ne cessait de se remplir (problème de vanne ou autres , je ne saurais dire...). L'entreprise chargée par mon bailleur s'est finalement décidé à intervenir 2 semaines après ma première demande ! Durant tout ce temps, j'étais donc obligé de couper l'eau systématiquement après chaque usage, car je vous rappelle que mon cumulus ne cessait de se remplir (vanne d'arrivée d'eau ne se fermant plus, apparemment). Bref, passons les détails ...

Les travaux ont donc finalement été effectués, mais maintenant je dois systématiquement forcer le relais jour / nuit au tableau électrique pour avoir de l'eau bien chaude sinon celle-ci est constamment tiède ! Je vous assure que je n'invente rien. Avant changement de cumulus j'avais de l'eau bien chaude toute la journée, maintenant j'ai de l'eau tiède la grande majorité du temps, sauf si j'actionne ce fameux relais jour / nuit.

J'ai de nouveau fait appel à mon bailleur qui m'a envoyé un électricien une première fois mais qui n'a rien trouvé, j'ai donc recontacté mon bailleur qui m'a de nouveau envoyé un électricien qui, cette fois-ci, a procédé au changement du relais J/N. Cela n'a rien changé, je suis toujours dans la même situation aujourd'hui ! Je pense pour ma part que le cumulus qui a été changé est défectueux. Cette affaire dure depuis 2 mois et demi tout de même !

Que me conseillez-vous, que pourrais-je faire, afin de les faire se bouger un peu ? Car leur pratique jusqu'à présent a été de mettre des pansements sur une jambe de bois comme on dit ! Je ne connais pas trop mes droits en ce domaine, mais tout de même, bientôt trois mois et toujours pas d'eau « normalement » chaude ! J'aimerais les faire bouger un peu, car voyez-vous, quand je leur dit que nous avons un contrat entre nous mais qu'eux ne respecte pas les

termes dudit contrat et que donc, j'envisage sérieusement soit de suspendre le paiement de mes loyers (je ne sais pas trop si cela est possible en réalité, mais bon j'ai essayé de les faire bouger...), soit de mandater une entreprise de mon choix, qui viendra eux procéder aux travaux rapidement et certainement sans avoir à y revenir dessus, et que bien entendu je leur enverrai la facture, alors leur réponse tient en un argumentaire « technico – juridico-comprenne-qui-peux » me disant en gros que je serai dans l'illégalité la plus totale, que ce n'est pas possible ... bla bla bla ... !

Tout ceci est peut-être vrai, mais alors quels sont mes recours à moi pour les faire s'exécuter ? C'est vraiment le pot de terre contre le pot de fer cette histoire !

Merci de m'avoir lu jusqu'au bout, dans l'attente de vos réponses et de vos conseils.

Par **Tisuisse**, le **01/02/2016 à 11:03**

Bonjour,

Il s'agit probablement du thermostat placé sur le cumulus, il est réglé trop bas.

Par **cocotte1003**, le **01/02/2016 à 12:19**

Bonjour, non vous n'avez pas le droit de ne pas régler vos loyers, le bailleur pourrait vous envoyer d'huissier. Si vous choisissez un intervenant, c'est à vous de régler la facture, cordialement

Par **Lag0**, le **01/02/2016 à 13:19**

Bonjour,

J'ai un peu de mal à comprendre le premier problème, cumulus qui ne cesse de se remplir. Le cumulus, une fois plein, il ne peut pas se remplir plus. Il n'y a aucune vanne qui bloque le remplissage. C'est simplement le fait qu'il soit plein qui arrête le remplissage.

Il se peut, en revanche qu'il y ait eu une fuite ou que la soupape du groupe de sécurité soit restée ouverte, ce qui arrive, surtout lorsque l'utilisateur ne procède pas à son obligation d'entretien qui consiste, justement, à manoeuvrer au moins une fois par mois cette soupape. Pour ce qui est du problème actuel, outre le thermostat à vérifier, le grand classique est le couplage des résistances. Certains cumulus sont prévus pour un raccordement en 400V ou 230V. Si le couplage est laissé en 400V (comme à la livraison) et branché en 230V, on a ce phénomène d'eau tiède. Ceci pour la bonne raison que les résistances ainsi branchées chauffent moins qu'elles le devraient. Donc à contrôler...